



Denonciation d'une hypothèque judiciaire

Par **sophiepeinture**, le **11/10/2010 à 18:19**

Bonjour,

Je vous explique ma situation : j'ai contracté un crédit de 12.000 € pour la pose de fenêtres il y a quelques années. Ayant perdu mon travail, je n'ai malheureusement pas pu tenir mes engagements de remboursement. J'ai établi un plan de paiement mais submergée par les dettes, je n'ai pas pu l'apurer.

Je viens de recevoir une dénonciation d'une hypothèque judiciaire sur la maison qui appartient à ma mère. Je n'ai droit qu'à un quart au décès de mon père. Il est noté dans l'acte, qu'à défaut de règlement des sommes dues, il sera procédé à la saisie immobilière et donc à la vente de vos droits sur l'immeuble suivant...

Qu'est ce que cela veut dire ? quels sont mes recours éventuels ?

Merci pour votre réponse.

Par **mimi493**, le **11/10/2010 à 19:31**

un quart en pleine propriété ou votre mère a l'usufruit sur cette part ?

Est-ce que la maison était leur domicile conjugal ?

Ce qu'ils veulent faire c'est vendre aux enchères publiques, votre part de la maison